

## **Une médecine de proximité dans le Pas-de-Calais, jusqu'à quand ?**

Le Pas-de-Calais n'est pas la Manche, la Lozère ou la Creuse mais certains territoires montrent quelques inquiétudes pour l'accès aux services de santé dans les années qui viennent. L'Agence Régionale de Santé a défini des zones en difficultés dans l'arrière-pays du littoral, le sud-arrageois et dans l'ex-bassin minier. Secteur rural comme secteur urbain sont concernés.

La région comptait au 01/01/2012, 4 379 médecins généralistes libéraux ou mixtes en exercice soit une densité de 109. En France, cet indicateur s'élève à 108.

Le Pas-de-Calais enregistrait à la même date 1 443 médecins généralistes soit une densité de 99 mais 44% avaient 55 ans ou plus. Notre région ne manque donc pas de médecins, mais la répartition régionale n'est pas équilibrée. Notre département n'attire pas suffisamment. Les jeunes médecins, formés dans notre région, s'installent peu dans notre département, préférant la proximité des grands centres urbains.

Pour pallier à ces difficultés, l'ARS (Agence Régionale de Santé) incite professionnels de santé de proximité, institutionnels et élus à favoriser l'implantation de maisons de santé pluriprofessionnelles. Travailler ensemble, de façon coordonnée au sein d'une même structure peut faciliter l'arrivée de jeunes professionnels privilégiant qualité de travail et cadre de vie.

Aujourd'hui, notre département comptabilise 10 maisons de santé (Auxi-le-Château, Croisilles, Marquise, Blériot-Sangatte, Outreau, Fruges, Anvin, Laventie, Fleurbaix, Sailly-sur-laLys ) et de nombreux projets sont en phase d'élaboration.

Mais, ces maisons de santé pluriprofessionnelles permettront-elles d'inverser la tendance de la démographie médicale, souhaitons le. Il faut reconnaître qu'à ce jour, les différentes mesures incitatives mises en place pour favoriser l'installation de jeunes médecins en zones classées en difficultés n'ont pas rencontré le succès escompté. En plus, nous n'avons pas abordé le problème des médecins spécialistes qui font cruellement défaut dans de nombreux endroits de notre département. Et que se passera-t-il lorsque Nord-Pas-de-Calais et Picardie fusionneront dans une grande région ? La Picardie connaît déjà des vastes zones que nous pouvons considérer comme des déserts médicaux.

Si rien d'autre n'est proposé pour améliorer cette situation, il y a fort à craindre que l'inégalité d'accès aux soins soit plus forte encore dans les années qui viennent.

Pour chaque citoyen, le lieu de vie ne doit pas être un obstacle à l'accès aux soins. Mais, aujourd'hui, pour de nombreux retraités, bénéficier de services de santé de qualité et proches du domicile est un souci permanent. L'accès aux soins est pourtant l'une des clés du succès de la loi sur le vieillissement et l'autonomie qui entend favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Il va donc falloir rester cohérent jusqu'au bout et ne pas seulement le traduire dans une loi, mais tenter de le mettre en application sur le terrain.

Pierre GREVET membre du CODERPA (UNSA) délégué à la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie